

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

-----  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
-----

Séance ordinaire du 29 juin 2015  
-----

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 35**  
-----

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de Saint-Michel-sur-Orge, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Bernard ZUNINO, maire.

**N° 2015-173**

**Objet :** Nouvelle  
tarification des salles

**Présents :**

M. Bernard ZUNINO, maire

Mmes et MM. Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Muriel MOSNAT, Georges GOURGUES, Carole COUTON, Dominique TAFFIN, Sandrine LADEGAILLERIE, Roger AMALOR, Gérard BODIGOFF, Irmgard ASTIER, adjoints au Maire,

Mmes et MM., Claude BOISSIERES, Nathalie FOURMANN, Nordine AOUNALLAH, Mireille ROBERT, Xavier PASSERI, Isabelle OUDARD, Charles BENVEGNU, Olivier PRADAL-SAUVAGNAC, Anne CORNU Anne-Marie DOUSSINEAU, José CASTICO-OLIVEIRA, Christian SOUBRA, Marie-Elisabeth BARDE, Isabelle CATRAIN, Alice SEBBAG, Jean-Louis BERLAND, Françoise POLI, Arnold STASSINET (arrivé à 21h18), conseillers municipaux.

**Absents excusés et représentés :**

M. Viviane VIGOUROUX, procuration à Mme Anne-Marie DOUSSINEAU

M. Gérard-François KRATOCHVIL, procuration à Mme Muriel MOSNAT

Mme Marie KEITA, procuration à Mme Sophie RIGAULT

Mme Jaya MAREEMOOTOO, procuration à Mme Isabelle OUDARD

M. Nizar MEHRI, procuration à Mme Sandrine LADEGAILLERIE

M. Philippe CHARTIER, procuration à M. Christian SOUBRA

**Secrétaire :**

Mme Sophie RIGAULT

## 2015-173 : NOUVELLE TARIFICATION DES SALLES

Dossier suivi par la Direction des Actions Solidaires

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2010-001 du 4 janvier 2010 fixant les tarifs de location des salles associatives et des équipements sportifs sur la commune,

VU la délibération 2011-231 du 26 septembre 2011 précisant les conditions de prêt des salles municipales aux associations

VU les délibérations 2013- 094 et 095 du 25 mars 2013 modifiant les tarifs de location de la salle des Glaises et de la salle familiale de la Maison des associations

**CONSIDERANT** la modification de la liste des salles municipales,

**CONSIDERANT** la nécessité de revoir les tarifs de location des salles municipales et des équipements sportifs,

VU l'avis favorable de la commission Services à la population du 16 juin,

**Après en avoir délibéré, par 34 voix pour et une abstention (M. Claude BOISSIERES)**

**FIXE**, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015, les tarifs suivants :

### SALLES MUNICIPALES :

#### Pour toute location payante de salle :

Caution 400 €

Acompte : 30 % (pour les locations à titre onéreux)

#### ❖ Salle du bois des roches

##### Réunion d'associations

De la commune

**Gratuit**

Hors commune

**360 €**

##### Réunion des syndics de copropriétés

Résidences Saint-Michelloises

**100 €**

Résidences hors commune

**360 €**

#### ❖ Salle des Genêts

##### Réunion d'associations

De la commune

**Gratuit**

Hors commune

**360 €**

##### Vin d'honneur (uniquement pour les Saint-Michellois)

Forfait (samedi, dimanche de 9 h à 20 h)

**150 €**

Location journalière (de 9 h à 20 h)

**100 €**

Réunion des syndics de copropriétés



Résidences Saint-Michelloises	100 €
Résidences hors commune	360 €

❖ **Maison des associations (salle familiale)**

Réunion d'associations

De la commune	Gratuit
Hors commune	360 €

Réceptions familiales (uniquement pour les Saint-Michellois)

Forfait (samedi de 9 h à 2 h et dimanche de 10 h à 20 h)	380 €
Location journalière (de 9h à 22h)	200 €

Réunion des syndics de copropriétés

Résidences Saint-Michelloises	100 €
Résidences hors commune	360 €

❖ **Salle des Glaises**

Réunion d'associations

De la commune	Gratuit
Hors commune	360 €

Vin d' honneur (uniquement pour les Saint-Michellois)

Forfait (samedi, dimanche de 9 h à 20 h)	150 €
Location journalière (de 9 h à 20 h)	100 €

Réunion des syndics de copropriétés

Résidences Saint-Michelloises	100 €
Résidences hors commune	360 €

Les demandes faites pour un moment de recueillement suite à un enterrement au cimetière bénéficieront de la gratuité.

❖ **Grande salle de la fontaine de l'Orme**

Réunion d'associations

De la commune	Gratuit
Hors commune	360 €

Réceptions familiales (uniquement pour les Saint-Michellois)

Forfait (samedi de 9 h à 22 h et dimanche de 10 h à 20 h)	360 €
Locations journalières (de 9 h à 20 h)	190 €

Réunion des syndics de copropriétés

Résidences Saint-Michelloises	100 €
Résidences hors commune	360 €

❖ **Salle Berlioz**

• **Grande salle :**

Réunion d'associations

De la commune	Gratuit
Hors commune	360 €
<u>Vin d'honneur (uniquement pour les Saint-Michellois)</u>	
Forfait (samedi, dimanche de 10 h à 20 h)	200 €
Location journalière (de 10 h à 20 h)	110 €
<u>Réunion des syndicats de copropriétés</u>	
Résidences Saint-Michelloises	100 €
Résidences hors commune	360 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Petite salle (20 personnes)</b></li> </ul>	
<u>Réunion d'associations</u>	
De la commune	Gratuit
Hors commune	160 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b><u>Maison des séniors</u></b></li> </ul>	
<u>Réunion d'associations</u>	
De la commune	Gratuit
Hors commune	360 €
<u>Réceptions familiales (uniquement pour les Saint-Michellois)</u>	
Forfait (samedi de 17 h à 2 h et dimanche de 10 h à 22 h)	380 €
Location journalière (de 9h à 22h)	200 €

### **EQUIPEMENTS SPORTIFS : Mise à disposition à titre onéreux**

Ces nouveaux tarifs ne s'appliquent pas aux associations sportives saint-michelloises bénéficiant de mises à disposition annuelles à titre gracieux des équipements sportifs dans le cadre de conventions d'objectifs et de financement.

La salle des sports des Mares-Yvon (1966 places assises) pouvant servir à l'organisation de manifestations montées par des organismes extérieurs à la commune, il est proposé d'arrêter une tarification spécifique :

- 1000 € pour un samedi ou un dimanche
- 1500 € pour un week-end

Le contenu du pack de mise à disposition est précisé en annexe

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 29 juin 2015.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

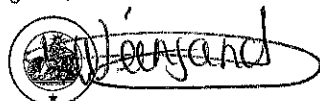
091-219105707-20150707-2015-173-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015

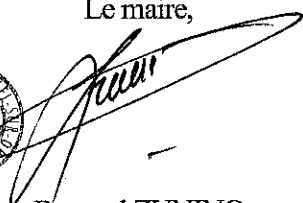
Publication : 07/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation, Doriane WEINGAND



Le maire,



  
Bernard ZUNINO